

Formation Complète -théorique et pratique - Télépilote de drones

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

FLIGHT DRONE ZONE

GOBERT

06.37.26.15.86

fdzdrone@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller
en insertion professionnelle
Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Etre âgé de 16 ans ou plus.

Prérequis pédagogiques :

Etre âgée de 16 révolus Aucun prérequis
nécessaire. Un niveau 3ème, une
connaissance des additions de fractions et du
produit en croix facilite la formation.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Phase Théorique : Faire acquérir aux stagiaires les connaissances nécessaires avant le passage de l'examen européen en vue d'obtenir son Certificat d'Aptitude Théorique de télépilote pour les Scénarios standards. Préparation à l'examen au moyen de qcm spécifiques. Proposer d'aider le stagiaire à son inscription à l'examen. Phase Pratique et Opérationnelle : Acquérir les compétences nécessaires et obligatoires pour satisfaire à l'obtention de l'Attestation Pratique de Télépilote de drones

Contenu et modalités d'organisation

Annexe I : EXIGENCES COMMUNES RELATIVES À L'EXAMEN POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE THÉORIQUE DE TÉLÉPILOTE • Programme de l'examen théorique o Réglementation de l'aviation o Limitation des performances humaines o Procédures opérationnelles o Atténuation technique et opérationnelle du risque aérien o Connaissance générale de l'UAS o Météorologie o Performance des vols des uas o Atténuation technique et opérationnelle du risque au sol Annexe II : FORMATION PRATIQUE BASIQUE AUX SCENARIOS OPERATIONNELS STS 01, STS02 • Généralités Le livret de progression permet de suivre et d'attester l'acquisition des compétences pratiques. Il contient les comptes rendus détaillés et réguliers d'avancement établis par les formateurs et comportant les évaluations visant à estimer les progrès. Il est établi selon une forme définie par le ministre chargé de l'aviation civile. Il est signé par l'élève télépilote à l'issue de chaque cycle de formation. Il est archivé pendant cinq ans. Une copie est remise au télépilote à sa demande. • Compétences communes pour tous les scénarios o Opération VLOS dans le STS 01 ? Mesure préalable au vol • Planification des opérations considérations relatives à l'espace aérien évaluation des risques liés au site de vol • Inspection et configuration avant vol de l'UAS y compris les modes de vol et les dangers liés à la source d'alimentation • Connaissance des mesures de base à prendre en cas de situation d'urgence notamment en cas de problème avec luas ou d'apparition d'un risque de collision en vol pendant le vol ? Procédure pendant le vol (STS01 et STS02) • Respect d'une surveillance et d'un entretien efficace des aéronefs sans pilote à tout moment à portée visuelle • Effectuer des manœuvres de vol précises et contrôlées à différentes hauteurs et distances représentatives du scénario standard national y compris le vol en mode Manuel non assisté par un système de navigation par satellite GNSS ou d'un système équivalent • Surveillance en temps réel de l'état de l'UAS et des limitations d'autonomie • Vol dans des conditions anormales ? Action après le vol • Arrêtez sécuriser l'UAS • Effectuer une inspection après vol et

...
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00235700	du 13/09/2021 au 31/12/2025	Bayonne (64)	FLIGHT DRONE ZONE		Non éligible	FPC